

NEW EUROPE COLLEGE



Social Behaviour and Family Strategies in  
the Balkans (16th – 20th Centuries)

Comportements sociaux et stratégies  
familiales dans les Balkans  
(XVIe-XXe siècles)

Actes du colloque international  
9-10, juin 2006  
New Europe College Bucarest

Volume coordonné par  
Ionela BĂLUȚĂ  
Constanța VINTILĂ-GHIȚULESCU  
Mihai-Răzvan UNGUREANU

Editor: Irina VAINOVSKI-MIHAI

La publication de ce volume a été rendue possible par l'appui accordé au NEC par l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Copyright © 2008 – New Europe College

ISBN 978-973-88304-2-4

New Europe College

Str. Plantelor 21

023971 Bucharest

Romania

[www.nec.ro](http://www.nec.ro); e-mail: [nec@nec.ro](mailto:nec@nec.ro)

tel: (+40-21) 327.00.35; fax: (+40-21) 327.07.74

# **Stratégies de famille, stratégies de pouvoir : les Gréco-Levantins en Moldavie au XVII<sup>e</sup> siècle**

Radu G. PĂUN

La présence des « Grecs » dans les Pays Roumains fait depuis longtemps l'objet de discussions et de polémiques, donnant souvent matière à des théories qui mettent à leur compte et au compte du régime « phanariote » le décalage entre la culture roumaine et l'Occident auquel, dit-on, elle avait toujours appartenu<sup>1</sup>. L'historiographie roumaine moderne naît d'ailleurs sous le signe de ce préjugé, dont les échos ne se sont pas éteints même de nos jours, malgré quelques prises de position qui auraient dû l'anéantir avec force arguments<sup>2</sup>. Au cours de nos propres recherches sur ce sujet, nous avons réfléchi sur la participation des « Grecs » dans la construction du système de pouvoirs des deux principautés roumaines<sup>3</sup>. Leur rôle fut double : ils y participèrent par leur action directe, en même temps que leur présence stimula et « orienta » la réflexion des acteurs locaux. Il arrive souvent qu'un règne ou un autre soient jugés par les contemporains en fonction de leur présence. Comment définir donc le système politique autochtone sans en tenir compte ?

## **Les scènes du pouvoir**

Force est donc de regarder avec la même attention les deux scènes où se joue le compliqué jeu du pouvoir : la capitale ottomane et les Pays Roumains, car l'afflux massif des Gréco-Levantins au Nord du Danube, à partir du dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, accompagna de près le processus d'intensification du contrôle de la Porte ottomane sur les deux pays. Ce fut exactement l'époque des prétendants, héritiers, réels ou présumés, d'anciens princes régnants, qui rôdaient sans repos aux portes du Sérail impérial à la recherche du pouvoir<sup>4</sup>. La faveur de l'empereur et de ses dignitaires ne fut pourtant pas facile à gagner et le Sultan n'eut qu'à profiter de leur présence à Constantinople : vrais ou faux, les candidats au trône firent ainsi figure d'instruments de pression dans ses mains fortes et habiles, en lui apportant des bénéfices considérables et qui ne cessèrent d'augmenter au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au siècle suivant<sup>5</sup>. La course au pouvoir était donc dure et coûtait cher : selon le voyageur maltais Paolo Bonici, tout se faisait « avec l'intervention et le parti pris des vizirs, de telle façon que si l'un (des prétendants) offrait une centaine (de bourses), l'autre promettait tout de suite deux centaines »<sup>6</sup>. Le succès exigeait donc de forts et riches alliés, des « éclaireurs » à même de trouver le chemin dans le labyrinthe du Palais impérial, des gens qui savaient quelle porte il fallait ouvrir et comment. Des figures comme Michel Cantacuzène « Sheitanoglu » et son fils, Andronikos<sup>7</sup>, Skarlate Grama « Beglitsis », Bartolomeo Bruti<sup>8</sup>, Curt Celebi<sup>9</sup>, Panayotis Nikoussios<sup>10</sup> etc., y jouèrent ce rôle essentiel – et en même temps risqué – de médiateurs et trafiquants d'influence. L'histoire des Pays Roumains aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles suppose – il faut l'admettre et le prendre en considération plus qu'auparavant – ce volet aussi<sup>11</sup>. De même, l'apparition des

« Grecs » dans les Conseils princiers (en Valachie d'abord, et ensuite en Moldavie) doit être mise en rapport avec les longues périodes vécues par les candidats princiers et par les princes destitués dans l'Empire, ce qui a favorisé la création de solidarités spécifiques dans les milieux locaux<sup>12</sup>.

### « Grecs », Gréco-Levantins », autochtones

« Grec » est pourtant un terme trompeur ; regardés de près, les personnages ainsi désignés s'avèrent souvent d'origines ethniques diverses : des Grecs, bien sûr, mais aussi des Albanais et des Aroumains grécophones. Un seul exemple : les Aroumains de Moscopole étaient considérés comme *mercanti greci* par leurs partenaires d'affaires occidentaux, bien que chez eux ils ne parlaient pas le grec, qui leur servait seulement comme langue d'affaires et de culte<sup>13</sup>.

Notre intérêt porte ici seulement sur les personnages qui ont détenu des offices princiers dans les Pays Roumains, ayant intégré, d'une façon ou d'une autre, l'élite politique locale. Ce choix exclue donc les Arméniens, les Juifs (dont la religion leur interdisait l'accès au pouvoir) et les Slaves orthodoxes, dont la présence politique fut négligeable au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Les autres, « Grecs » de souche ou non, seront désignés sous le nom général de « Gréco-Levantins »<sup>15</sup>. Ce syntagme, tout vague qu'il puisse paraître, présente pourtant le grand avantage d'englober non seulement les orthodoxes (Grecs, Albanais, Aroumains), mais aussi les catholiques (Dalmates, Slaves italianisés) en provenance du Levant et qui jouèrent, eux aussi, un rôle politique au Nord du Danube<sup>16</sup>.

C'est précisément le rapport au pouvoir qui constitue la spécificité de ces personnages et, à travers eux, de notre analyse même. Dans un système où les « ressources stratégiques » (Eric

R. Wolf) sont les domaines fonciers et les offices princiers, la qualité de boyard et l'appartenance à la « haute société » sont strictement conditionnées par la possession des deux<sup>17</sup>. Ce binôme fut toutefois très asymétrique : si la propriété libre et héréditaire du domaine assurait au détenteur un statut qui devait, théoriquement, se perpétuer aux générations à venir, elle ne garantissait pas, en revanche, l'accès aux offices (donc aux pouvoirs) et d'autant moins la transmission héréditaire de ceux-ci. La qualité de boyard ne devenait « politique » que par l'obtention d'une position de proximité au pouvoir, ce qui ne dépendait que du monarque seul. La dimension politique de la noblesse moldave s'avère donc « dormante » jusqu'à ce que le prince décide de l'éveiller<sup>18</sup>.

Il s'agit là de la tension constitutive d'un type particulier de « topolignage »<sup>19</sup>, où les rapports entretenus par le groupe de parenté avec le territoire de résidence et le potentiel relationnel qui en dérive (voisinage, alliances matrimoniales de longue date, parentés spirituelles) le recommande comme acteur privilégié pour le jeu du pouvoir. La continuité qui découle de l'hérédité du patrimoine se heurte pourtant à la discontinuité de la participation au pouvoir, dès que celle-ci dépend de la volonté d'un facteur en principe extérieur au groupe en question. Autrement dit, dévolution (du patrimoine) et succession (aux dignités) sont disjointes : la voie du patrimoine et celle des pouvoirs ne vont pas nécessairement ensemble et dans la même direction<sup>20</sup>. De l'autre côté, l'activation politique des « topolignages », à travers la distribution des offices par le prince, engendre un réseau de pouvoirs délégués dont l'atout essentiel est surtout la force des ressources personnelles et seulement dans une moindre mesure celle des ressources accordées en usufruit par le maître<sup>21</sup>. Ce fut d'ailleurs, si notre interprétation est correcte, la dimension essentielle de l'« élite au pouvoir » moldave<sup>22</sup>.

Venus de l'extérieur du système, les allogènes illustrent une toute autre situation car, une fois arrivés en Moldavie, ils ne fonctionnent plus dans une logique patrimoniale. Dans la plupart des cas, le lien qui les unissait à leur pays d'adoption était le prince même et ce fut grâce à lui qu'ils obtinrent l'accès *seulement à l'une des ressources stratégiques* : les offices<sup>23</sup>. Les allogènes sont donc « politiques » – dans ce sens qu'ils participent au pouvoir<sup>24</sup> – même avant qu'ils ne deviennent « nobles ». Ils représentent la solution parfaite pour la constitution d'une « élite *de pouvoir* » (*power elite*), à savoir un groupe, pas nécessairement homogène, qui soutient l'accroissement du pouvoir de l'État et possède les moyens pour le faire d'une façon efficace, de telle manière que ses fonctions et ses valeurs grandissent avec lui<sup>25</sup>. La fortune et/ou l'origine sociale y comptent peu : ce sont plutôt la capacité d'adaptation et d'assimilation de valeurs nouvelles et la « culture » du service rendu qui font la force de ce genre d'acteurs sociaux. En effet, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, la qualité de boyard s'identifie de plus en plus à l'office détenu, et nous croyons que la présence des Gréco-Levantins y contribua d'une manière considérable.

Le recrutement des « élites de pouvoir » n'est pourtant pas gouverné par des critères d'ordre bureaucratique au sens moderne du terme. Tout au contraire, il rend pleinement compte d'une conversion de ressources et de solidarités qui se cristallisent avant l'arrivée du prince et de ses proches en Moldavie et en Valachie. Les parents et les alliés y occupent naturellement une place de choix (voir le cas du prince Antoine Rosetti, 1675-1678) ; dans d'autres cas, ce sont l'origine commune et l'amitié qui expliquent la présence de certains personnages (les cas des proches de Gaspard Graziani (1619-1620), Vasile Lupu (1634-1653), Antoine Rosetti ou

Dumitrașcu Cantacuzène (1673, 1674-1675, 1684-1685), par exemple). Dès que leur candidat devenait prince et allait gouverner son pays, ces solidarités organiques changeaient de portée et devenaient verticales : l'amitié, la parenté, l'alliance produisaient donc des **clients** regroupés autour d'un ancien pair devenu **patron**. Arrivé dans le pays, le don de l'office scellait cette nouvelle relation en lui conférant une dimension formelle.

La réciprocité est tout aussi valable, dans la mesure où les relations d'affaires, par exemple (voir les cas des « agents » de Pierre le Boiteux, Aaron le Tyran, Radu Mihnea, Alexandre Iliș etc.), peuvent à tout moment être redoublées par des mariages « stratégiques »<sup>26</sup>, de sorte que l'ancien créancier soit co-intéressé dans la prospérité de son nouvel affiné. Ce changement de statut des partenaires n'évacue pas la composante de pouvoir ; tout simplement, il arrive à cristalliser des relations de patronage doublement définies.

Il y a enfin le troisième cas de figure, où les solidarités organisées ne sont pas doublées par l'alliance<sup>27</sup>. Dans ces cas, la force des liens qui unissent les partenaires s'avère souvent trop faible pour soutenir une relation de longue durée.

Dans tous les cas, l'équation des pouvoirs se voyait inversée : si, pour les autochtones, la règle générale voulait que le potentiel de « solidarités organiques » (horizontales) recommande son détenteur comme pion utile dans le jeu de « solidarités organisées » imaginé par le pouvoir, pour les allogènes ce fut souvent leur place déjà acquise dans ce jeu qui les recommandait comme partenaire attrayant en vue d'une stratégie patrimoniale<sup>28</sup>. La carte à jouer était pourtant à double tranchant : l'accès direct aux offices leur raccourcissait le chemin vers la « haute société », mais ne leur garantissait nullement l'avenir.

L'avenir, nous le disons d'emblée, dépendait en bonne mesure des attitudes que l'élite locale pouvait manifester à l'égard des nouveaux venus. Elles doivent être considérées dans leur dynamique, la composition des deux types d'élite mentionnés ici n'étant pas donnée une fois pour toutes<sup>29</sup>. Les témoignages des contemporains en rendent compte ; ce ne fut assurément pas par hasard que deux des descendants de familles de souche allogène s'attaquent farouchement aux « Grecs de Constantinople » (*greci țarigrădeni*) qui, en opposition à ceux qui se trouvaient déjà dans les deux pays, sont jugés comme « méchants ». Cette « double éthique » (Ernst Gellner) montre bien qu'on a affaire à deux personnages intégrés à une élite locale dont l'aspect était déjà différent par rapport à la génération de leurs pères<sup>30</sup>.

### **Chiffres et attitudes**

Ces prises de positions, parlantes, certes, mais très circonstanciées, seront en ce qui suit mises à l'épreuve des chiffres. Le traitement statistique des alliances conclues par les hauts officiers d'origine gréco-levantine de Moldavie suppose au moins deux paliers d'analyse. Le premier se réfère aux **alliances conclues par les allogènes qui viennent d'arriver en Moldavie** (considérés ici comme la première génération de la famille), tandis que le second concerne **le choix matrimonial de leurs enfants**.

Quelques observations préliminaires s'imposent. Faute de données fiables, l'échantillon que nous présentons ne respecte pas rigoureusement les principes de l'étude quantitative. Nos informations concernent seulement 58 personnages sur plus d'une centaine d'officiers allogènes inventoriés<sup>31</sup>, sans toujours connaître les noms des époux(ses), le nombre des mariages et le destin ultérieur des enfants (cf. **Annexe**).

Nous avons introduit dans ce tableau seulement les personnages nouvellement arrivés dans le pays, la colonne qui présente leurs mariages tâchant d'apporter des renseignements sur leur choix matrimonial immédiat. Il y a parmi eux quelques cas particuliers qui exigent des précisions supplémentaires. La présence des Levantins déjà mariés au moment de leur arrivée en Moldavie (Constantin Celebi) ou de ceux qui, même après le mariage avec des Moldaves, quittent le pays pour rentrer à Constantinople, s'explique par notre intention de montrer *leur option politique* qui, dans ces cas, n'est pas déterminée ou influencée par le choix matrimonial. Nous n'avons donc pas continué l'analyse au niveau de la deuxième génération, considérant qu'elle n'est pas révélatrice pour notre propos.

Une autre situation spéciale est celle des Levantins devenus princes : Vasile Lupu, Georges Ghika, Georges Doukas, Antoine Rosetti. Le dernier, déjà marié à Constantinople, n'a jamais détenu d'offices en Moldavie ; sa présence dans ce tableau aurait donc été inutile. En ce qui concerne les autres, nous avons étudié seulement les mariages conclus avant qu'ils obtiennent le trône, car la politique matrimoniale des familles princières suit une logique spécifique et qui ne sert pas à notre travail.

Il y a aussi le cas des mariages multiples, dont l'un est levantin et l'autre roumain. Ce fut, par exemple, le cas de Georges Ghika, dont la première épouse était une Levantine de Constantinople<sup>32</sup>, et de Battista Vevelli qui avait pris en premières noces la fille de l'influent Nestor Ureche, pour se remarier avec une femme que nous supposons avoir été allogène<sup>33</sup>.

Malgré le caractère forcément incomplet de l'approche, les chiffres indiquent clairement **l'orientation exogame des nouveaux venus**. La composante moldave de leur choix

matrimonial immédiat (première génération) compte 70% (41 mariages) du nombre total d'alliances connues, tandis que les alliances levantines n'en représentent que 30% (19 mariages), tendance d'autant plus évidente au niveau de la deuxième génération : 58 mariages moldaves (80%) et seulement 16 levantins (20%).

Cette exogamie « ethnique » correspond à **une homogamie d'ordre socio-politique**. Les alliés autochtones choisis par les allogènes appartiennent très souvent à des familles hautement placées, ce qui devait correspondre au statut récemment obtenu par les Levantins sous la protection de leurs patrons. Les exceptions ne concernent d'habitude que des personnages qui détiennent eux-mêmes des positions modestes au moment du mariage. Ce fut le cas de Palade le trésorier, l'un des gens « de la maison » du prince Vasile Lupu, de Georges Ghika, le futur prince<sup>34</sup>, ou des petits officiers de province<sup>35</sup>.

Les Gréco-Levantins qui arrivent en Moldavie au XVII<sup>e</sup> siècle abandonnent donc graduellement la tendance endogame qui avait été largement préférée par leurs prédécesseurs du XVI<sup>e</sup> siècle. Notons que même quelqu'un qui était apparenté directement à la dynastie valaque, comme Zotos Tsigaràs, précisait dans son testament que ses sœurs devaient choisir des époux « della nostra nazione »<sup>36</sup>. L'une des explications de ce changement de stratégie serait, à notre avis, le rôle que certaines familles d'origine gréco-levantine, mais déjà naturalisées (les Cantacuzène, par exemple), jouèrent, à savoir celui de « pont » entre les nouveaux venus et l'élite locale. Une autre tient sans doute au contexte politique de l'époque : en proie aux fréquents troubles, conflits et changements de princes, les groupes de parenté qui jouaient la carte de l'endogamie risquaient de ne pas survivre dans leur nouveau pays.

Cet effort constant vers la naturalisation – dont témoigne le choix matrimonial des allogènes – s’explique par des raisons politiques, bien sûr, mais aussi par l’enjeu économique du mariage. Comme il a été remarqué, « le critère suprême de l’autochtonie était l’achat d’une maison et d’une terre »<sup>37</sup>, les mêmes conditions – plus l’accès aux pouvoirs – assurant la reconnaissance sociale du statut de boyard.

L’une des voies en était la donation princière, sans doute, mais elle se trouvait toujours grevée par les risques de la politique, sans parler de la diminution du domaine princier. S’il s’agissait de terres confisquées à la suite d’un acte de félonie et redistribuées par le prince à ses propres fidèles, le domaine en question pouvait toujours être revendiqué par les parents de l’ancien propriétaire et la donation révoquée par un autre prince<sup>38</sup>. Ce fut de cette manière que les héritiers de Panò l’Albanais et de ses alliés ont perdu bon nombre de leurs propriétés, sur l’ordre de Mathieu Basarab, leur ennemi<sup>39</sup>.

Le statut de la donation risquait donc de s’avérer assez vulnérable, surtout pour les étrangers. Or, ce fut précisément le mariage qui sauva la situation. À la différence de la plupart des sociétés européennes de l’époque, et même de la société valaque voisine, les filles ne jouaient pas en Moldavie le rôle d’« héritier résiduel » (*residual heir*), mais possédaient le plein droit d’héritage<sup>40</sup>. Elles apportaient donc à la famille du mari, hormis la dot, des parties du patrimoine de leur propre famille<sup>41</sup>. La parenté doit donc être comprise comme un « ensemble des liens et des tensions créés par la filiation dans l’un ou l’autre des deux lignages, paternel et maternel, et par l’alliance matrimoniale »<sup>42</sup>. Vu de cet angle, elle n’exclut point le rôle important rempli par le noyau conjugal, mais l’intègre dans un champ plus vaste, un champ virtuel d’où les « maisons »<sup>43</sup> peuvent toujours tirer leurs « alliances utiles ». Comme l’a très

bien remarqué Pierre Bourdieu, la parentèle est « un système de relations à usage alternatif », ce qui fait qu'à un certain moment la carte des relations formellement conclues est différente de la carte des alliances « pratiquées », c'est-à-dire « entretenues ». La généalogie formelle, « juridique » ne s'identifie donc pas toujours avec la « généalogie vécue »<sup>44</sup>.

Mais il y avait même plus : en acquérant des domaines sous la forme de la dot et/ou de l'héritage reçu(e) par la fille, l'étranger recevait du même coup le droit d'élargir ses propriétés par l'achat. Une fois entré dans la communauté territoriale et dans le groupe de parenté respectifs, il bénéficiait des avantages découlant du droit de retrait lignager<sup>45</sup>. Le dernier obstacle sur la voie de la naturalisation était ainsi écarté : le nouveau venu pouvait dès lors s'intégrer dans la logique patrimoniale du topolignage autochtone.

Pour bon nombre de Levantins mariés avec des Moldaves la dot et/ou l'héritage de leurs épouses ont constitué le point de départ pour la formation de riches domaines fonciers<sup>46</sup>. Iordaki Cantacuzène, par exemple, obtient seulement à la suite de son second mariage (avec Alexandra Gavrilaş Mateiaş) au moins 18 villages et parties de villages, ainsi que d'autres biens meubles et immeubles<sup>47</sup>. Bien établi dans les divers terroirs, Iordaki continue d'y acheter des terres, léguant à ses enfants une fortune considérable et la capacité juridique de continuer les acquisitions dans les villages où il détenait des propriétés<sup>48</sup>. S'il n'y a pas d'enfants, ces droits passent aux parents collatéraux, tel que fut le cas de Ramadanis, qui hérita de l'importante fortune de Démétrius « Kyritsas » Paléologue, son oncle<sup>49</sup>.

Ces mécanismes, courants dans la société moldave, constituent pour les Gréco-Levantins autant de moyens d'intégration dans leur milieu d'adoption. Ils expliquent aussi

le faible pourcentage de mariages allogènes conclus au niveau de la deuxième génération analysée (21%) et le fait que ces mariages sont dans leur majorité absolue de dons des filles (17% du total), la situation inverse étant vraiment exceptionnelle (4% du total).

Ce choix permettait aux Levantins en train de se naturaliser de gagner des alliés nouveaux parmi leurs « co-nationaux » arrivés plus récemment en Moldavie, sans mettre en danger ni le patrimoine matériel et symbolique de la famille ni le statut social de leurs fils. Tout comme l'avaient fait leurs beaux-parents moldaves au moment de leur propre mariage, ils jouent sur une variante particulière d'union uxorilocale (*filiacentric union*), où le mari fait figure de fils adopté et les enfants du nouveau couple renforcent la puissance du groupe de parenté de la femme<sup>50</sup>. Même si la plupart des nouveaux couples vivent séparés de leurs beaux-parents, ils leur restent plus ou moins attachés car, dans la majorité des cas, la famille d'origine du mari ne vit pas en Moldavie. L'équilibre de l'équation filles données / filles reçues (40% / 40%), suggéré par les chiffres relatifs aux mariages roumains de la même génération, vient confirmer cette idée, malgré toute la prudence requise par le caractère partiel de l'approche.

Remarquons, de l'autre côté, qu'à cette tendance vers la naturalisation correspond une stratégie matrimoniale radicalement opposée, entamée par les princes mêmes, qui marient le plus souvent leurs héritiers présomptifs dans des familles appartenant au milieu archontal de Constantinople<sup>51</sup>. Cela leur permettait de renforcer les liens avec les milieux orthodoxes de la capitale impériale qui obtenaient, quant à eux, un accès potentiel aux ressources de pouvoir de Moldavie. Les prémisses de la continuation du processus de migration des Gréco-Levantins au Nord du Danube étaient ainsi assurées.

Ce processus devait pourtant se dérouler au XVIII<sup>e</sup> siècle sous des auspices et dans des circonstances qui exigeraient une recherche spéciale. Disons seulement, pour conclure, que l'instabilité de l'exercice du pouvoir et les fréquents changements de princes régnants ont produit une désactivation graduelle du potentiel politique des Levantins, dans ce sens qu'ils perdent leur qualité d'élite de pouvoir pour s'orienter vers le pôle stable de la société d'accueil et s'y intégrer relativement vite. Ce processus, doublé par l'arrivée de nouveaux personnages dans la suite de nouveaux princes, a accéléré leur naturalisation tout en les plaçant, comme on l'a déjà vu, sur des positions plutôt hostiles à l'égard de ces « Grecs de Constantinople », qui risquaient d'ailleurs d'être leurs parents ou alliés et qui avaient constitué en tout cas le milieu de départ de leurs propres pères. L'accès au pouvoir et aux privilèges l'emportait sur le souvenir de l'origine commune.

## **Annexe : Le choix matrimonial des Gréco-Levantins de Moldavie (Ière et IIème générations)**

Personnage	Epouse(s) connues	Mariages connus des enfants	Mariages roumains des fils (R)	Mariages levantins des fils (L)	Mariages roumains des filles	Mariages levantins des filles
Iani Kalogeras	1R	-	-	-	-	-
Zotos Tsigaràs	1R	-	-	-		
Georges	1R	-	-	-	-	-
(Nicolas) Coci	?	4	1	2	-	1
Georges Katharatos (Lozonski)	?	3	1	-	1	1
Apostolaki (Paléologue?)	1R	-	-	-	-	-
Démétrius « Kyritsas » Paléologue	1L	Sans enfants	-	-	-	-
Ianaki Katardji	1R	2	-	1	-	1
Lupu Coci	1R	Prince	-	-	-	-
Nestor Pervana	1R	Sans enfants	-	-	-	-
Georges Katardji	1L	1	1	-	-	-
Trufandà	1L	2	1	-	-	1
Necula Katardji	1L	1	1	-	-	-
Iacomi	1L	-	-	-	-	-
Mihu Racotă	1L	2	1	-	1	
Gavril (Coci)	1L	2	1	-	1	-

*Families and Their Patrimonial Strategies/  
Les familles et leurs stratégies patrimoniales*

Malcoci	1R	-	-	-	-	-
Michel Fortunas	?, 1R	1	-	-	1	-
Apostol Katardji	1L	1	1	-	-	-
Iordaki Cantacuzène	2R	6	2	-	1	3
Thomas Cantacuzène	2R	3	1	-	2	-
Nicolaki Rhalys	1R	1	-	-	1	-
Doukas	1R	1	-	-	1	-
Gram	1R	3	1	-	1	1
Battista Vevelli	1R, 1L	-	-	-	-	-
Constantin Celebi	1L	A C-ple	-	-	-	-
Caracaş	1L	-	-	-	-	-
(Jean ?) Chrysocoleos	1L	A C-ple	-	-	-	-

## **Annexe (suite) : Le choix matrimonial des Gréco-Levantins de Moldavie (Ière et IIème générations)**

Personnage	Epouse(s) connues	Mariages connus des enfants	Mariages roumains des fils	Mariages levantins des fils	Mariages roumains des filles	Mariages levantins des filles
Georges (Coci) ?	?	4	-	-	1	3
Démétrius Iarali	1L	1	1	-	-	-
Iorga, le cousin de Vasile Lupu	1L	Sans enfants	-	-	-	-
Palade	1R	5	3	-	2	-
Georges Ghika	1L, 1R	1	1	-	-	-
Isar	1R	1	-	-	1	-
Statie le <i>clucer</i>	1R	-	-	-	-	-
Iorga le <i>stolnik</i>	1L	1	-	-	-	1
Stamatie Hiotul	1R	3	1	-	2	-
Georges Doukas	1R	Prince	-	-	-	-
Skoulis	1R	-	-	-	-	-
Hagi Panaiot	1R	1	-	-	-	1
Chrysoscoleos	1R	A C-ple	-	-	-	-
Georges Ursaki	2R, 1L	3	1	-	2	-
Ghinea (Ghinis)	2R*	-	-	-	-	-

*Families and Their Patrimonial Strategies/  
Les familles et leurs stratégies patrimoniales*

Alexandre Ramadanis	1L	-	-	-	-	-
Lascaraki Rosetti	2R	2	2	-	-	
Alexandre Draco Rosetti	1R*	A C-ple	-	-	-	-
Manolaki Rosetti	1R	6	3	-	3	-
Iordaki Rosetti	3R	10	5	-	5	-
Constantin Lambrino	1R	2	-	-	2	-
Panaiotaki Morona	1R	-	-	-	-	-
Démétrius Mavrodin	1R	1	-	-	1	-
Manolaki Chrysoverghi	1R	-	-	-	-	-
Démétrius Karadja	1L	A C-ple	-	-	-	-
Total : 58	60 = 41R (environ 70%) 19L (environ 30%)	74	29 (environ 40%)	3 (4%)	29 (environ 40%)	13 (environ 17%)

## NOTES

- <sup>1</sup> L'ouvrage polémique de Marc-Philippe ZALLONY, *Essai sur les Phanariotes*, Marseille, 1824, n'en fut que le commencement. Le matériel publié par V.A. URECHIA, *Istoria Românilor, seria 1774-1800*, 14 volumes, Bucarest, 1891-1902, a permis une certaine réévaluation de la problématique, mais le mérite essentiel en revient à Nicolas IORGA, voir surtout « *Cultura româna sub Fanarioși* », dans *Două conferințe ținute la Ateneul Român în februarie 1898*, Bucarest, 1898, pp. 52-108.
- <sup>2</sup> E. STĂNESCU, « Valoarea istorică și literară a cronicilor muntene », dans *Cronicari munteni*, éd. par M. GREGORIAN, I, Bucarest, 1961, pp. V-CXXVII ; et surtout A. PIPPIDI, « Phanar, phanariotes, phanariotisme », *Revue des études Sud-Est Européennes (=R.E.S.E.E.)*, XIII, 2, 1975, pp. 231-239.
- <sup>3</sup> Voir surtout notre article, « Les grands officiers d'origine gréco-levantine de Moldavie au XVIIe siècle. Offices, carrières et stratégies de pouvoir », *R.E.S.E.E.*, XLV, 1-4, 2007, sous presse.
- <sup>4</sup> Voir, par exemple, N. IORGA, « Pretendenți domnești în secolul al XVI-lea », *Analele Academiei Române, Memoriile Secției Istorice (=A.A.R.M.S.I.)*, II<sup>ème</sup> série, XIX, 1898, pp. 251-259 ; M. CIUNTU, *Pretendenți domnești în secolul XVII*, Bucarest, 1940.
- <sup>5</sup> Si, en 1563, Alexandre Lăpușneanu dépensait la somme totale de 200 000 pièces d'or pour obtenir le trône, en 1572, cette somme représentait seulement le montant du présent offert par Jean le Terrible au grand vizir. En 1593, Aaron le Tyran en Moldavie et Michel le Brave en Valachie promettent 400 000 pièces d'or dont la moitié devait être payée sur place, cf. Țt. S. GOROVEI, *Mușatinii*, Bucarest, 1976, p. 118.
- <sup>6</sup> *Călători străini despre țările române*, V, Bucarest, 1973, p. 23, relation de 1632.
- <sup>7</sup> Sur leur rôle politique à Constantinople, voir, par exemple. M. CAZACU, « Stratégies matrimoniales et politiques des Cantacuzène de la Turcocratie (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles », *Revue des Études Roumaines*, XIX-XX, 1995-1996, pp. 157-181.
- <sup>8</sup> En 1580, Jancu le Saxon et le jeune et infortuné Vlad, le neveu de Mihnea II et de Pierre le Boiteux, obtinrent le trône grâce à ses interventions auprès de son très puissant ami, le grand vizir Sinan Pacha, cf. A. PIPPIDI, « Quelques drogmans de Constantinople au XVIIe siècle », dans son recueil *Hommes et idées à l'aube de l'âge*

moderne, Bucarest-Paris, 1980, pp. 138-139. Vlad a payé 100 000 écus recevant la nomination le 3 avril 1589, mais il mourut peu de temps après, sans voir son pays, cf. N. IORGA, « Contribuțiuni la istoria Munteniei în a doua jumătate a secolului al XVI-lea », *A.A.R.M.S.I.*, II<sup>ème</sup> série, tome XVII, 1895-1896, p. 88. Tout fut réglé en bonne affaire: Bruti « si offerse loro di trattare con Sinan Bassa questa pratica et far rimetere Carlo (Jancu) in stato, il quali accettarono il partito et promisero 2 milla ducati a detto Bruti in duoi anni », rapport adressé au vice-roi de Naples, cité par A. Pippidi, *op. cit.*, pp. 138-139. Des sommes analogues furent sans doute demandées au jeune Vlad.

- <sup>9</sup> Sa biographie est loin d'être éclairée, voir les documents publiés par C.I. ANDREESCU, « Documentele satului Macițeni din ținutul Covurluiului », *Arhiva Românească*, X, 1945-1946, pp. 197-269.
- <sup>10</sup> Sur ce personnage, dont l'importance fut essentielle pour l'histoire sud-est européenne, voir les données réunies par S. C. ZERVOS, *Recherches sur les phanariotes et leur idéologie politique (1666-1821)*, thèse de doctorat dactylographiée, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1990.
- <sup>11</sup> Nous avons traité ces problèmes dans notre thèse de doctorat, *Pouvoirs, offices et patronage dans la Principauté de Moldavie au XVII<sup>e</sup> siècle. L'aristocratie roumaine et la pénétration gréco-levantine*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 2003, sous la direction de MM Robert DESCIMON et Andrei PIPPIDI.
- <sup>12</sup> Le mérite d'avoir attiré l'attention sur ces aspects revient toujours à N. IORGA, *Byzance après Byzance. Continuation de l'Histoire de la vie byzantine*, Bucarest, 1935 ; nous avons insisté là-dessus dans notre article, « Les Gréco-Levantins dans les Pays Roumains : voies de pénétration, étapes et stratégies de maintien », dans le vol. *Vizantija. Bălgarija. Evropa. Izsledvanija v chest na Prof. Vasilka Tapkova-Zaimova* (= *Studia Balcanica* 25), Sofia, 2006, p. 304-316, en cours de publication.
- <sup>13</sup> V. PAPAHAĞI, « Contribuții la istoria relațiilor comerciale ale Munteniei cu Peninsula Balcanică și cu Veneția în secolele al XVII-lea și al XVIII-lea », in *Revista Istorică*, XIX, 4-6, 1933, pp. 119-126. De l'autre côté, lorsque les voyageurs occidentaux désignent les divers peuples orthodoxes comme « Grecs », ils opèrent d'habitude une identification entre la religion et l'appartenance ethnique.
- <sup>14</sup> Un exode, surtout serbe et dirigé surtout vers la Valachie, a sans doute existé, mais il s'épuise vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Șt. ȘTEFĂNESCU, « Éléments nobiliaires établis en Valachie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle »,

*Revue Roumaine d'Histoire*, VIII, 1969, pp. 891-897, et particulièrement I.R. MIRCEA, « Relations culturelles roumano-serbes au XVI<sup>e</sup> siècle », *R.E.S.E.E.*, 1, 1963, 3-4, pp. 377-419 ; voir aussi les remarques d'A. PIPPIDI, *Tradiția politică bizantină în țările române în secolele XVI-XVIII*, Bucarest, 1983, p. 53 et suiv.

- 15 Selon Trajan STOJANOVITCH, le Levant englobe « surtout les villes portuaires de la Méditerranée orientale, depuis les îles Ioniennes, la côte albanaise, Navarin, Coron, et le cap Matapan aux échelles d'Alexandrie, de Rosette et d'Alexandrette (Iskenderun), puis encore à Smyrne, Salonique et Istanbul » – vaste ensemble qui abrite des populations d'origine et d'appartenance religieuse diverses : Turcs musulmans, Arabes, Arméniens, Juifs, et beaucoup de chrétiens orthodoxes et catholiques, soumis à la Porte ou aux puissances maritimes italiennes, surtout Gênes et Venise – ; « Pour un modèle du commerce du Levant : économie concurrentielle et économie de bazar, 1500-1800 », dans le vol. *Istanbul à la jonction des cultures balkaniques, méditerranéennes, slaves et orientales aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Bucarest, 1977, p. 189.
- 16 Voir les exemples étudiés par A. PIPPIDI, « Quelques drogmans ... », déjà cité.
- 17 Selon Șt. S. GOROVEI, les boyards seraient « la couche sociale qui se définit par la possession libre de la terre en vertu et à l'appui d'un document de propriété accordé par l'institution princière », « Clanuri, familii, autorități, puteri. Moldova, secolele XIV-XVI », *Arhiva Genealogică*, I, 1-2, 1994, pp. 87 et suiv. ; voir aussi P.P. PANAITESCU, « Problema originii clasei boierești », dans son recueil, *Interpretări românești*, 11<sup>ème</sup> éd., Bucarest, 1995, p. 32. Une reprise critique de la problématique est due à C. R. ZACH, « Elemente de continuitate și discontinuitate politico-socială la boierimea românească », *Arhiva Genealogică*, I, 3-4, 1994, pp. 157-163.
- 18 Le terme appartient à Jean MEYER qui l'assigne à la noblesse bretonne, *La noblesse bretonne*, Paris, 1972.
- 19 Cf. Anita GUERREAU-JALABERT, « El sistema de parentesco medieval : sus formas (real/espiritual) y su dependencia con respecto a la organización del espacio », dans Reyna PASTOR (éd.), *Relaciones de poder, de producción y parentesco en la Edad Media y Moderna*, Madrid, 1990, p. 103 et suiv.
- 20 Nous partageons ici le point de vue de Jack Goody, concernant les différences qui existent entre ce qu'il nommait *inheritance* (héritage) et succession. Selon Goody, *inheritance* signifie la transmission (des

droits) de propriété au moment de la mort des parents (*mortis causa*). La succession désigne le processus au cours duquel les titres, les dignités et les rôles (sociaux, publics) du parent sont transmis à un ou à plusieurs héritiers, J. GOODY, « Inheritance, property, and women, some comparative considerations », dans *Idem*, J. THIRSK, E.P. THOMPSON (éds.), *Family and Inheritance. Rural Society in Western Europe, 1200-1800*, Cambridge, 1978, p. 14 ; voir aussi B. DEROUET, « Dot et héritage : les enjeux de la chronologie de la transmission », dans *Histoire grande ouverte. Hommage à Emmanuel Le Roi Ladurie*, Paris, 1997, p. 292.

- 21 Nous avons esquissé les lignes générales de ces relations de pouvoir dans notre article, « La circulation des pouvoirs dans les Pays Roumains au XVII<sup>e</sup> siècle. Repères pour un modèle théorique », *New Europe College Yearbook*, 1998-1999, Bucarest, 2001, pp. 265-310.
- 22 Concept forgé par S.N. EISENSTADT, *Essays on Comparative Institutions*, New York-Londres, 1965, qui reprend les suggestions de Max Weber ; selon celui-ci il s'agit d'un « groupe qui bénéficie de la chance normalement assurée d'exercer une action spécifique, instaurée pour réaliser ses ordonnances générales et ses ordres concrets », *Economies et Sociétés*, I, Paris, Plon, 1973, pp. 219, 232 et 238.
- 23 On peut trouver quelques exemples dans notre étude, « Les Gréco-Levantins dans les Pays Roumains : voies de pénétration, étapes et stratégies de maintien », déjà citée.
- 24 La définition de la « noblesse politique » est due à P. GOUBERT et J. MEYER, « Les problèmes de la noblesse au XVI<sup>e</sup> siècle », *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Historiques*, Moscou, 1970, extrait, pp. 1-22.
- 25 W. REINHARD, « Power Elites, States Servants, Ruling Classes and the Growth of State Power », dans *Idem* (éd.), *Power Elites and State Building*, Oxford, 1996, p. 5-7, pp. 5-7.
- 26 Même si le terme « stratégie », lancé et soutenu par Pierre BOURDIEU (« Les stratégies matrimoniales dans les systèmes de reproduction », *Annales E.S.C.*, 27, 4-5, 1972, pp. 1105-1128), semble être assez contesté pendant ce dernier temps (voir, par exemple, E. PORQUERES I. GENE, « Cognatisme et voie du sang. La créativité du mariage canonique », *L'Homme*, 154-155, avril/sept. 2000, p. 340 et suiv.), une certaine intentionnalité, dessinée d'avance, ne peut pas être éludée lorsqu'on étudie le choix matrimonial des acteurs sociaux.

- <sup>27</sup> Gaspard Graziani avait laissé un mauvais souvenir à cause de son entourage catholique, où on trouve Marino Resti – le commandant de sa garde de mercenaires balkaniques – et Giorgio di Gradi, ses anciens partenaires d'affaires, Cf. A. PIPPIDI, « Rapports de Raguse avec les Pays Roumains », dans *Hommes et idées ...*, *op. cit.*, p. 87.
- <sup>28</sup> Nous avons puisé la question des rapports « solidarités organiques » / « organisées » dans l'œuvre d'Al. Duțu, voir ses études réunies dans *Sud-Estul și Contextul Europea.*, *Buletin*, VII, 1997.
- <sup>29</sup> Voir, à ce propos, les observations d'A. GUERY, « Etat, classification sociale et compromis sous Louis XIV, la capitation de 1695 », *Annales E.S.C.*, 41, 5, 1986, pp. 1041-1060.
- <sup>30</sup> Cette distinction a été depuis longtemps saisie par E. STĂNESCU, « Valoarea istorică a cronicilor muntene », déjà cité. Il s'agit de Constantin Cantacuzène le *Stolnic*, *Istoria Țării Românești*, éd. par D. MIOC et E. STĂNESCU, Bucarest, 1991, p. 90, respectivement du chroniqueur moldave Ioan Neculce, *Letopisețul Țării Moldovei*, in *Opere*, éd. par G. JTREMPEL, Bucarest, 1982, p. 255. Le premier était le fils du fondateur de cette grande famille en Valachie, tandis que le second provenait d'un mariage mixte : son père, Neculce, d'origine grecque ou aroumaine, avait épousé Catrina, la fille de Iordaki Cantacuzène.
- <sup>31</sup> La liste complète, mais certainement pas définitive, se trouve dans notre thèse de doctorat, déjà citée.
- <sup>32</sup> Nous ignorons son nom. Certains auteurs croient qu'elle appartient à la famille Vlastò, hypothèse démentie par P. CERNOVODEANU, « Știri privitoare la Gheorghe Ghica Voda al Moldovei și la familia sa », II, *Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie « A.D. Xenopol »*, Iași (=A.I.I.A.I.), XX, 1983, p. 121 et suiv.
- <sup>33</sup> C'est la possibilité d'expliquer à la fois sa relation avec le prince Alexandre Iliăș (marié avec une Katardji et ensuite avec Zaphyra Doukas) et avec Alexandre Mamonas, cf. N. STOICESCU, *Dicționar al marilor dregători din Țara Românească și Moldova, sec. XIV-XVII*, Bucarest, 1971, pp. 378-379.
- <sup>34</sup> Le premier fut marié avec la fille du hobereau Georges Roșca de Bârlad, *Ibidem*, pp. 422-425, tandis que le second épousa en deuxièmes noces la fille d'un petit boyard de Broțteni, cf. P. CERNOVODEANU, *op. cit.*
- <sup>35</sup> Tel fut Hagi Panaiot, cf. A. Pippidi, étude introductive à D. CANTEMIR, *Vita Constantini Cantemyrii, cognomeno Senis, Moldaviae Principis*, étude introductive, notes et commentaires par A. Pippidi, édition

- critique, traduction et annexes par D. SLUȘANSCHI et I. CÂMPEANU, Bucarest, 1996 ; voir aussi notre étude, « Două familii de « clienți » domnești în Moldova secolului al XVII-lea », *Revista Istorică*, IX, 3-4, 1998, pp. 143-151.
- <sup>36</sup> N. IORGA, « Foaia de zestre a unei domnițe moldovene și exilul venețian al familiei sale », *A.A.R.M.S.I.*, IIIème série, tome VI, 1926, p. 214 ; A. PIPPIDI, « De Jannina à Venise : fortune et fortune politique », *R.E.S.E.E.*, XL, 1-4, pp. 195-202.
- <sup>37</sup> M. CAZACU, « La famille et le statut de la femme en Moldavie (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revista de Istorie Socială*, II-III, 1997-1998, p. 8.
- <sup>38</sup> Ce fut le cas du village Stolniceni la Gârle qui avait appartenu à Vasile Stroici, exécuté par Stéphane Tomța II en 1612, après la bataille de Cornul lui Sas. Il a été octroyé ensuite à Ianaki Karadja qui allait le perdre, avec d'autres domaines, pendant le règne de Miron Barnovski, le parent de Stroici, *Catalogul documentelor moldovenești din Arhiva Istorică Centrală a Statului (=C.D.M.)*, Bucarest, I, 1957, doc. 1630, le 9 février 1614 ; voir aussi *Documenta Romaniae Historica*, Seria A, Moldova, vol. XXI, Bucarest, 1971, doc. 143, le 16 janvier 1627.
- <sup>39</sup> Cf. Șt. ANDREESCU, « O sentință politică a lui Matei vodă Basarab », dans son recueil *Perspective medievale*, Bucarest, 2002, pp. 156-172. Nous remercions vivement l'auteur qui nous a gentiment mis à disposition le manuscrit de cet article.
- <sup>40</sup> J. GOODY, « Inheritance, ... », p. 10 ; Maria-Magdalena SZEKELY, « Structuri de familie în societatea medievală moldovenească », *Arhiva Genealogică*, IV, 1-2, 1997, p. 97 ; M. CAZACU, « La famille et le statut de la femme ... », déjà cité.
- <sup>41</sup> J. GOODY, « Inheritance ... », *op. cit.*, pp. 10-12, leurs propriétés sont transmises à tous leurs enfants, même si elles étaient mariées plusieurs fois.
- <sup>42</sup> D. BARTHELEMY, « L'Etat contre le "lignage": un thème à développer dans l'histoire des pouvoirs en France aux XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Medievalia*, 10, 1986, p. 40. M. Nassiet en propose, quant à lui, une définition plutôt « instrumentale », concevant la parenté comme l'ensemble des modalités selon lesquelles les groupes humains utilisent le substrat biologique, à savoir la dualité des sexes, la discontinuité des générations, la succession chronologique des naissances, etc., *Parenté, noblesse et états dynastiques, XVe-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2000, p. 12.
- <sup>43</sup> Voir, pour la définition des « sociétés à maisons », Cl. LEVI-STRAUSS, « Histoire et ethnologie », *Annales E.S.C.*, 38, 6, 1983, pp. 1217-1231, et le travail appliqué de M. NASSIET, *op. cit.*

- <sup>44</sup> Ainsi, « les relations généalogiques ne tarderaient pas à disparaître, tels des chemins abandonnés, si elles ne recevaient un entretien continu, lors même qu'elles ne sont utilisées que d'une manière discontinue », P. BOURDIEU, *op. cit.*, p. 1108.
- <sup>45</sup> Voir les exemples présentés par R. ROSETTI, *Pământul, țărani și stăpâni în Moldova, I, De la origini până la 1834*, Bucarest, 1907, pp. 247-253. Sur la préemption, voir Val. Al. GEORGESCU, « La préemption et le retrait dans le droit féodal de Valachie et de Moldavie. Aspects de structure et de réception », *Nouvelles Etudes d'Histoire*, 3, 1965, pp. 181-203. En Russie, le *rodonoï vykup* (retrait lignager) fut codifié par l'*Ulozhenie* de 1649, cf. Nancy S. KOLLMANN, *Kinship and Politics, the Making of the Muscovite Political System, 1345-1547*, Stanford, 1987, p. 58, acte qui manifeste en fait une certaine « complicité » de l'Etat en ce qui concerne les affaires de propriété et de dévolution.
- <sup>46</sup> Situation qui n'exclut pas les litiges avec les autres parents, tel que fut le cas de Nicolaki Rhalys, N. IORGA, *Studii și documente cu privire la istoria Românilor*, V, Bucarest, 1903, pp. 12-13. Stamatie de Chio, par exemple, fait des achats systématiques dans les villages où il détenait déjà des propriétés constituant la dot de son épouse, *C.D.M.*, III, Bucarest, 1968, doc. 1043, 1043, 1062, 2023, 2062, etc.
- <sup>47</sup> Cf. *C.D.M.*, *Supliment*, I, Bucarest, 1975, doc. 773 et 778 ; N. STOICESCU, *Dicționar ...*, pp. 363-364.
- <sup>48</sup> La fortune de son frère, Thomas, fut tout aussi importante : 36 villages entiers et encore 22 parties de villages, Gh. GHIBĂNESCU, *Ispisoace și zapise*, III/2, pp. 73-76 ; N. STOICESCU, *op. cit.*, pp. 361-362. Pour sa part, la première épouse du fameux Jordaki Rosetti lui a apporté comme dot 30 villages, tandis que la troisième a fait doubler la chiffre : 61 villages reçus comme dot de la part du grand logothète Nicolas Racovita. A la fin de sa vie, notre personnage détenait 90 villages entiers et encore 81 propriétés dans d'autres villages, R. ROSETTI, *Familia Rosetti. Coborâtorii moldoveni ai lui Lascaris Rousaitos*, I, Bucarest, 1938, pp. 40-42.
- <sup>49</sup> Cf., par exemple, *C.D.M.*, III, doc. 118, 1655, le 31 mars.
- <sup>50</sup> Voir les considérations de J. GOODY, « Strategies of Heirship », *Comparative Studies in Society and History*, 15, 1, 1973, pp. 11-12.
- <sup>51</sup> Radu Mihnea marie son fils Alexandre avec Roxana Scarlate Grama « Beglitzis » ; Alexandre Iliăș marie Iliăș avec Domnă Cantacuzène ; la seconde épouse de Léon, le fils de Stéphane Tomța II, est toujours une « pérote », Victoria ; Antoine Rosetti marie deux des ses trois fils dans les familles Maurocordato, respectivement Ghika etc. La plupart des mariages ont eu lieu à Constantinople.